

NAO 2026 : LE COMPTE N'Y EST PAS ! POURQUOI LA CGT NE SIGNE PAS

**Des salaires
pas des
variables
d'ajustement !**

Des mesures insuffisantes, des inégalités persistantes et des conditions de travail toujours plus dégradées : la CGT APF France handicap refuse de cautionner une NAO déconnectée de la réalité des salariés !

Après un PSE subi il y a plus d'un an, les salariés doivent aujourd'hui faire face au PRE. Les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail et le manque de reconnaissance continuent de peser sur les équipes.

Dans ce contexte, les propositions de la direction sont loin d'être à la hauteur des besoins et des attentes des salariés.

VOICI POURQUOI LA CGT APF FRANCE HANDICAP NE SIGNERA PAS LA NAO 2026.

- 1 COOPTATION : ON NE RECRUTE PAS SUR LA MISÈRE !**


Alors que l'employeur est incapable d'améliorer les conditions d'emploi dans les ESMS et supprime de nombreux postes dans le cadre du PRE, il imagine que des salariés déjà sous pression pourront trouver de nouveaux volontaires pour accepter des conditions de travail déplorables !
La priorité n'est pas de faire coopter, mais de recruter, de fidéliser et d'améliorer les conditions de travail.
 Pour la CGT, ce dispositif ne répond en rien aux difficultés rencontrées sur le terrain.
- 2 SURCÔÛT D'ASSURANCE AUTO : UNE MESURE NÉCESSAIRE, MAIS INSUFFISANTE**


La prise en charge du surcôt d'assurance pour les salariés contraints d'utiliser régulièrement leur véhicule personnel dans le cadre professionnel répond à une revendication de la CGT.
Mais une mesure, même légitime, ne peut suffire à justifier la signature d'un accord qui laisse de côté tant d'autres revendications essentielles.
- 3 PRIME « PIED LEVÉ » : COMPENSER LA PÉNURIE NE SUFFIT PAS !**


Depuis deux ans, l'expérimentation de cette prime pousse des salariés à renoncer à leurs congés pour remplacer des collègues absents.
Plutôt que d'encourager les salariés à sacrifier leur repos pour pallier les absences, la direction doit s'attaquer aux causes du problème : sous-effectifs, surcharge de travail et dégradation des conditions d'emploi.
 Les salariés ont besoin de moyens et de conditions de travail dignes, pas d'un système qui entretient la pénurie !
- 4 TERRITOIRES : 90 € DE TITRES-RESTAURANT, MAIS TOUJOURS PAS DE SÉCURÉ !**


Les salariés des territoires méritent la reconnaissance de leur engagement et de leur travail.
 La direction propose 90 € de titres-restaurant, mais refuse toujours de répondre pleinement à leur revendication de bénéficier du Ségur.
TITRES-RESTAURANT ET SÉCURÉ : IL FAUT LES DEUX !
 La reconnaissance ne peut pas se limiter à une mesure ponctuelle quand les salariés attendent une véritable reconnaissance salariale.
- 5 MAND'APF : NON AUX SALARIÉS À DEUX VITESSES !**


La direction prévoit une prime pour les salariés exerçant une activité Mand'APF, comme si certains salariés méritaient une rémunération supplémentaire parce que leur activité génère des recettes.
 Comment justifier qu'un salarié puisse percevoir une prime pouvant atteindre 1 000 €, tandis qu'un collègue exerçant dans le même environnement, mais sur une autre activité, n'y aurait pas droit ?
LA CGT REFUSE LA DISCRIMINATION ET LES SALARIÉS À DEUX VITESSES !
 La reconnaissance du travail doit reposer sur des règles justes, transparentes et équitables.
- 6 SÉCURÉ AU SIÈGE ET À LA DSI : CE N'EST PAS UNE FAVEUR, C'EST UN DROIT !**


Pour la CGT, le Ségur des salariés du siège, de la DSI, des territoires ainsi que des comptables et gestionnaires de paie des CSP ne doit pas être présenté comme une simple mesure de NAO.
 L'accord de branche du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur doit être pris en compte.
UN DROIT NE SE NÉGOCIE PAS COMME UNE FAVEUR !
 La CGT entend faire valoir les droits des salariés concernés et se réserve la possibilité d'engager les démarches judiciaires nécessaires dans les prochains jours.
- 7 ENTREPRISES ADAPTÉES : POURQUOI RÉSERVER LES PRIMES À CERTAINS SALARIÉS ?**


La direction prévoit une prime exceptionnelle de résultats pour les salariés de certaines entreprises adaptées excédentaires en 2025.
 Les salariés ne décident ni des orientations stratégiques ni des choix de gestion de la direction. Pourtant, ils contribuent chaque jour, par leur travail, à l'activité et aux résultats de leur établissement.
LES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP NE DOIVENT PAS ÊTRE LES OUBLIÉS DE LA RECONNAISSANCE SALARIALE !
 La CGT refuse que les salariés soient pénalisés par des décisions de gestion sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

NOS EXIGENCES RESTENT LES MÊMES :

- ✓ Des salaires à la hauteur du travail accompli.
- ✓ Le Ségur pour tous les salariés concernés.
- ✓ Des conditions de travail dignes et des effectifs suffisants.
- ✓ L'égalité de traitement entre tous les salariés.
- ✓ La reconnaissance du travail de chacun, sans discrimination.

La NAO 2026 ne répond pas à la situation fortement dégradée des salariés d'APF France handicap.

Après un PSE, les équipes subissent désormais un PRE, avec son lot d'inquiétudes, de suppressions de postes et de difficultés supplémentaires au quotidien.

Face à cette situation, la direction propose des mesures parcellaires, entretient des inégalités et ne répond pas aux revendications fondamentales des salariés.

Notre position est claire : nous refusons de cautionner un accord qui ne répond ni aux urgences sociales ni aux attentes légitimes des salariés.

**POUR TOUTS CES MOTIFS
LA CGT APF FRANCE HANDICAP
NE SERA PAS SIGNATAIRE
DE LA NAO 2026.**

LA SOLIDARITÉ NE SE DÉCLARE PAS : ELLE SE TRADUIT PAR DES ACTES !

**CGT APF FRANCE HANDICAP
ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS
ET NOTRE DIGNITÉ !**